



Comment Fedasil procède-t-elle ?

1. Dès réception d'une offre, Fedasil recueille toutes les informations nécessaires auprès du propriétaire ou du bailleur afin de procéder à une première analyse. Si l'analyse est positive, Fedasil prévoit une visite sur place.
2. Pendant la visite, Fedasil prend des notes et des photos pour une analyse approfondie.
3. En cas d'accord, le site est présenté au Comité de direction de Fedasil. En cas d'accord, des négociations contractuelles peuvent être entamées par Fedasil ou ses partenaires (bail, prise en charge des travaux, durée, délai de préavis, etc.)
4. Après finalisation des négociations, le dossier est soumis au délégué du Ministre du Budget et au secrétaire d'Etat pour validation.
5. Après ces accords, le contrat peut être signé par Fedasil ou un de ses partenaires et les travaux (s'il y en a) peuvent commencer.
6. Avant l'ouverture effective du centre d'accueil, Fedasil prend les mesures nécessaires pour informer l'administration locale et le voisinage.